

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200958-20260203-DCM_20260203_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2026

Publication : 05/02/2026



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_34
Référence Nomenclature n°3.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement territorial

Service en charge : Urbanisme, Projets Urbains, Foncier, Habitat, Logements

OBJET : Acquisition d'un tènement à détacher de la parcelle cadastrée Section AR Numéro 64

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L2241-1,

Considérant que Madame PETIT Martine est propriétaire de la parcelle cadastrée Section AR Numéro 64, d'une contenance de 00ha 02a 58ca, sise à Firminy (Loire), 7 Rue Benoît Frachon,

Considérant que ladite parcelle accueille un bâtiment comportant deux garages en rez-de-chaussée et un dépôt au 1^{er} étage,

Considérant que ledit bâtiment se trouve implanté en fond de parcelle, en limite de propriété avec la parcelle cadastrée Section AR Numéro 589 propriété de la Ville de Firminy,

Considérant que la parcelle cadastrée Section AR Numéro 589 fait partie du tènement foncier destiné à accueillir le projet de médiathèque, d'extension de l'Hôtel de Ville, et les archives municipales,

Considérant que l'acquisition du bâtiment situé en fond de la parcelle cadastrée Section AR Numéro 64, d'une emprise au sol d'environ 85,00 m², présente du fait de ce caractère contigu un intérêt pour la Ville de Firminy,

Considérant que ladite parcelle est située en zone UA du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant les échanges alors intervenus avec Madame PETIT Martine, et l'accord de cette dernière quant à la vente d'une surface d'environ 85,00 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section AR Numéro 64, et ce au prix de DIX HUIT MILLE EUROS (18 000,00 €),

Considérant que le prix de vente est inférieur au seuil de sollicitation du service des Domaines,

Considérant que les frais de géomètre et d'acquisition à considérer sont à la charge de la Ville de Firminy,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la mutation foncière ci-avant explicitée et aux conditions ci-avant détaillées.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_34
Référence Nomenclature n°3.1

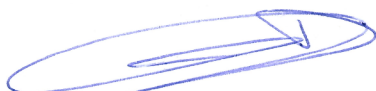
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Ville
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,
26 voix Pour,
7 Contre,

- **APPROUVE** la mutation foncière ci-avant explicitée et aux conditions ci-avant détaillées.
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Ville
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 3 février 2026

La Secrétaire de Séance,



Leslie DREVET

Le Maire,

Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 03/02/26.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI





COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_34
Référence Nomenclature n°3.1

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

**Acquisition d'un tènement à détacher de la parcelle cadastrée Section
AR Numéro 64**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 27 Janvier 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 3 Février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 13), Mme DREVET Leslie, M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel (jusqu'à 21 h), Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 04), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à Mme MOUNIER Béatrice, M. MAZARI Nabil à M. LUYA Julien, Mme COLOMBET Lyla à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. ZEDDA Marc à M. MADO Patrick, M. VALLER Daniel à M. ROBERT Loïc (à partir de 21 h), Mme FILLOUX Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc.

SECRETAIRE DE SEANCE : Leslie DREVET.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	25
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33